

Règlement

Les 6H VIVONNOISES

Article 1 : Organisation

L'association MARCHE NORDIQUE PAYS MELUSIN organise un évènement.
« **Les 6 Heures VIVONNOISES** » chronométrée, le Samedi 12 avril 2025

Article 2 : Lieu de la manifestation

La manifestation se déroulera entièrement sur le territoire Vivonnois. Le départ et l'arrivée seront au Parc de Vounant, 86370 VIVONNE.

Article 3 : Déroulement et parcours

L'évènement se déroulera en une seule étape à allure libre.

Le départ est fixé le samedi 12 avril 2025 à 10 h et se termine le samedi 12 avril 2025 à 16 h.

Les 6 heures VIVONNOISE se déroulent **par équipe de 2/3 ou 4 personnes maximum ou en individuel**. Chaque équipe dispose d'un seul dossard transmissible qui devra obligatoirement être porté et visible durant toute la durée de l'évènement.

Au sein d'une équipe, l'alternance des partenaires se fera dans l'ordre et le rythme choisi par le groupe. Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet.
A savoir : La possibilité est offerte à l'équipe de marcher à plusieurs de la même équipe en même temps. Néanmoins, un seul relais sera comptabilisé.

La distance de la boucle est de 1,5 km. Bâtons obligatoire.

MARCHE NORDIQUE **PAYS MELUSIN**

Article 4 : Certificat médical / Licence / pps

Cet évènement Marche Nordique est ouvert à toute personne majeure le jour de l'évènement (18 ans révolus), licenciée ou non. Un certificat médical à la pratique sportive, une licence en cour de validité ou un pps est exigé.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur run chrono.

Ou sur place le jour de l'épreuve.

Tarifs par personne : 18€ du 13 janvier au 13 mars 2025

22€ du 14 mars au 11 avril 2025 à 20h

28€ sur place (inscription de 8h à 9h45)

Article 6 : Accueil et restauration.

Le village ouvrira ses portes à 8h.

Des toilettes seront disponibles au village de départ pendant toute la durée de l'évènement.

Une buvette et autres stands proposeront de quoi se restaurer.

Article 7 : Sécurité

Chaque marcheur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.

Les accompagnateurs à vélo ne sont pas autorisés sur le parcours.

Le parcours sera balisé.

Le marcheur s'engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et respecter le code de la route.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. La protection civil assurera la sécurité et seront présent sur le village départ.

Un PAS (Point d'Alerte Secours) sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc....).

MARCHE NORDIQUE **PAYS MELUSIN**

Article 8 : Assurance et responsabilité.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

Article 9 : Annulation.

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d'annulation par l'organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de l'évènement, de l'arrêter, de modifier son parcours, voire de l'annuler sans préavis, sans que les marcheurs puissent prétendre à aucune indemnisation.

Article 10 : Gestion des déchets.

Une attention particulière à l'environnement des sites traversés par le parcours sera portée.

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le village départ et points de ravitaillement.

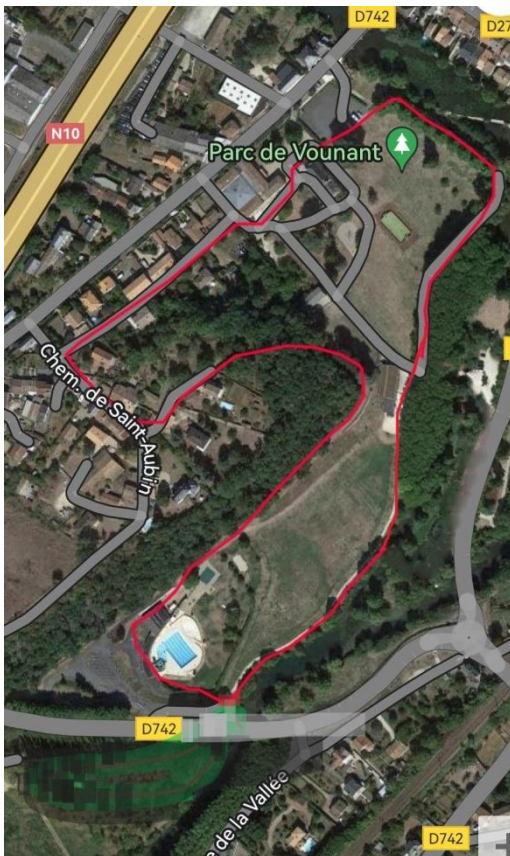
Article 11 : Droit à l'image.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la marche, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur cet évènement et d'autres.

Les marcheurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la marche et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.

6H VIVONNOISE


PARCOURS



Village Départ

Départ/Arrivée/ravitaillement au parc du château

START

Partie route (respectez le code de la route) 

Déroulement de la journée :

8h-9h45h Ouverture des inscriptions/récupération des dossards

9h45 Echauffement collectif animé par l'organisation

10h Départ des 6h

16h Fin des 6h

16h30 Remise des récompenses

